

## [Texte]

We would like to speak specifically to infant care. There is certainly demand in Canada for more infant care. We consider the bonding of mother and child in the first three years of life essential to the subsequent health of the child. We feel every effort must be made to encourage mothers to be the primary care-givers during the first three years of life. In this case we see the primary need of the child to be the care of the mother, and so day care should not be the primary concern of government but rather encourage mothers to care for their children during that time. Certainly a role of government could be to provide education about the importance of this bonding and also financial concessions.

In Saskatchewan low-income families qualify for subsidy when they put their children in day care. And we believe that, if government saw the needs of children as primary, they would also see that an equal amount of money is made available to families in low-income situations, to allow one parent to stay in the home with the children when the children are very young.

We would also like to point out the turnover rate in day care centres. In Saskatchewan, 43% of the children stay less than 12 months and of those 24% stay less than six months. Those children are already receiving limited hours of care with their parents. A further inconsistency of the care provider is certainly alarming and we would recommend that government look at this.

I would ask you to look at page 7 of our brief where our recommendations are listed. First of all, we recommend that the principle of subsidizing only low-income families be retained. We are adamantly opposed to a notion of universal day care. When we look at family incomes, the average family who has two incomes makes at least \$10,000 more than the family who has one income. We believe families with that extra income can afford to provide care for their children. To put the tax burden of the cost of a universal day care program on the backs of those with one income, who are already caring for their own children, we think would be very, very unjust. We could not stand for that for a minute.

Our second recommendation is that families who qualify be given the option of receiving the subsidy for the care of their own children by one parent who remains in the home. Under the present system in Saskatchewan, if you go out to work and put your children in day care, you are favoured by financial concessions. If you are in a low-income category you are given a subsidy. Let us consider the importance of the parent-child relationship. In fairness, we believe that families who would choose to have one parent stay in the home and are in the low-income category should be also given a child care allowance to allow them to stay in the home.

## [Traduction]

Maintenant, en ce qui concerne les services disponibles aux poupons, la demande de tels services s'accroît de plus en plus au Canada. En ce qui nous concerne, nous pensons que les liens entre la mère et l'enfant au cours des trois premières années de la vie sont d'une importance capitale pour la santé de l'enfant au cours des années qui suivent. Aussi, nous faisons valoir que tout doit être mis en oeuvre pour encourager les mères à être les premières à assumer la responsabilité de leurs enfants au cours des trois premières années de la vie. Nous estimons que les premiers besoins de l'enfant tiennent aux soins donnés par la mère elle-même, de sorte que les soins en garderie ne devraient pas être le premier souci du gouvernement. Celui-ci devrait d'abord s'appliquer à inciter les mères à s'occuper de leurs enfants au cours de cette période de la vie. Par exemple, le gouvernement pourrait se donner pour rôle d'éduquer les mères au sujet de l'importance de ces liens et d'offrir des incitations pécuniaires.

En Saskatchewan, les familles à faible revenu ont droit à des subventions pour envoyer leurs enfants dans des garderies. Si le gouvernement tenait compte des vrais besoins des enfants, il serait prêt à fournir un montant d'argent égal à celui qui est remis aux familles à faible revenu dans ces situations pour permettre à un parent dans les autres familles de rester au foyer afin de prendre soin des enfants surtout en très bas âge.

Nous voulons souligner aussi le taux de roulement dans les garderies. En Saskatchewan, 43 p. 100 des enfants y restent moins de 12 mois, et 24 p. 100 d'entre eux y restent moins de 6 mois. Ces enfants reçoivent déjà un nombre d'heures limité de soins de la part de leurs parents. Cette instabilité au niveau du responsable des soins est certainement alarmante et nous incitons le gouvernement à examiner de près la situation.

Je vous renvoie à la page 7 de notre mémoire pour ce qui est de nos recommandations. Nous recommandons d'abord que le principe qui veut que les subventions soient disponibles seulement pour les familles à faible revenu soit maintenu. Nous sommes tout à fait opposés à la notion d'un système universel de garde des enfants. Au niveau des revenus familiaux, nous notons que le revenu familial qui provient de deux sources dépasse d'au moins 10,000 dollars celui qui provient d'une seule source. Aussi, nous pensons que les familles qui ont ce revenu supplémentaire peuvent se permettre de payer des services de garde d'enfants. Pour nous, imposer le fardeau d'un programme universel de garde des enfants aux familles qui n'ont qu'un seul revenu et qui fournissent déjà tous les soins à leurs enfants serait commettre une grave injustice. Nous ne saurions l'accepter.

Notre deuxième recommandation est que les familles admissibles aient l'option d'utiliser les subventions pour le soin de leurs propres enfants tel qu'assuré par un parent au foyer. En vertu du système actuel en Saskatchewan, si vous travaillez à l'extérieur et que vous placez vos enfants en garderie, vous avez droit à des incitations financières. Si vous êtes considérés à faible revenu, vous recevez une subvention. Nous devons tenir compte de l'importance des liens entre parents et enfants. Nous pensons que les familles qui décident d'avoir un parent au foyer, mais qui n'ont qu'un faible revenu devraient avoir droit à ce titre à l'allocation pour la garde des enfants.